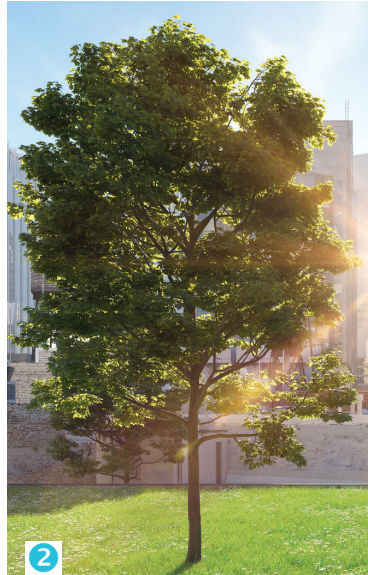




BUDGET PARTICIPATIF

**VENEZ VOTER POUR VOTRE PROJET
DU VENDREDI 6 AU DIMANCHE 22 SEPTEMBRE**



LES 7 PROJETS SOUMIS AU VOTE CETTE ANNÉE

- | | | | |
|---|-----------|--|-----------|
| 1 Réalisation d'une estrade pour l'école Madame | 5 000 € | 5 Restauration de statues et de vitraux à l'église Saint-Sulpice | 100 000 € |
| 2 Plantation d'un arbre de la laïcité | 4 000 € | 6 Acquisition d'instruments pour le département de musique ancienne du conservatoire du 6 ^e | 20 000 € |
| 3 Mise à disposition d'un espace rollers sur l'esplanade Gaston Monnerville | 40 000 € | 7 Embellissement du bassin de la fontaine de la place Edmond-Rostand | 65 000 € |
| 4 Mise en valeur du porche de l'église Saint Germain des Prés | 400 000 € | | |

QU'EST-CE QUE LE BUDGET PARTICIPATIF ?

Le budget participatif consiste à mettre à disposition 5% du budget d'investissement de la Ville de Paris pour la réalisation de projets locaux ou de dimension parisienne.



Les habitants ont déposé leur projet en début d'année. Ceux-ci ont été étudiés par les services techniques de la Mairie de Paris. Seuls ceux effectivement réalisables sont proposés au vote des habitants du 6 au 22 septembre. Il est à noter que les Conseils de Quartier sont à l'origine d'un certain nombre de projets.

Ainsi 7 projets seront soumis au vote des habitants du 6^e arrondissement, concernant l'environnement, le sport, la culture et le patrimoine.

600 000 €
accordés au 6^e
en 2019

7
projets soumis
au vote
dans le 6^e

5%
du budget
d'investissement
de la Ville de Paris

2
points de vote
dans le 6^e

POUR TOUT SAVOIR SUR LE CALENDRIER

LES OPÉRATIONS DE VOTE

Les habitants du 6^e arrondissement pourront voter sur le site budgetparticipatif.paris.fr ou déposer un bulletin papier dans l'une des urnes disponibles dans l'arrondissement.

Tous les Parisiens peuvent voter sans condition d'âge ni de nationalité. Pour les projets d'arrondissement, chaque habitant ne pourra voter que dans un seul arrondissement, celui de son lieu de résidence ou celui de son lieu de travail.

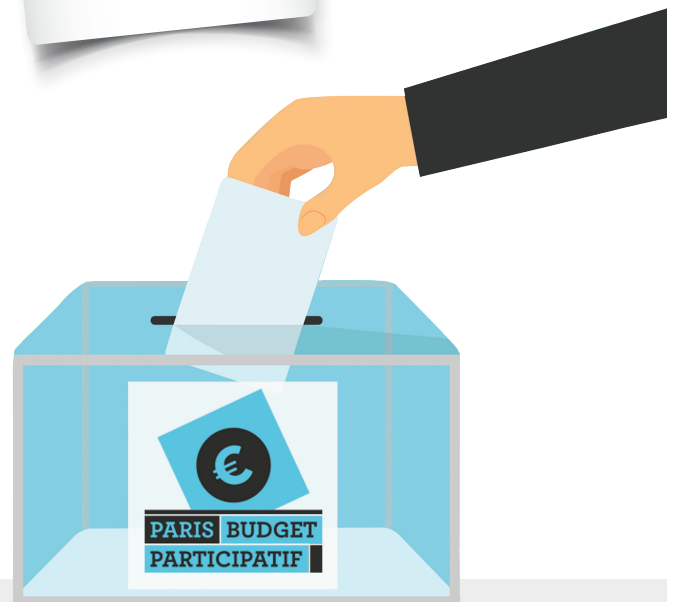
LES LIEUX DE VOTE

- Mairie du 6^e arrondissement
78 rue Bonaparte, hall d'entrée
- Bibliothèque André Malraux
112 rue de Rennes

Des urnes seront présentes lors de la journée du **Forum des associations et du Carrefour des sports le samedi 7 septembre**, au salon François Collet de la Mairie, lors du **Vide-greniers des Conseils de quartier le dimanche 15 septembre**, sur la Place Saint-Sulpice et de façon ponctuelle sur le marché Raspail.



Le vote commencera le vendredi 6 septembre et se terminera le dimanche 22 septembre 2019.



Pour cette nouvelle édition, il a été décidé d'affecter 600 000 € au 6^e arrondissement.

Compte-tenu des enjeux, il est important que vous soyez très nombreux à participer à cette consultation soit en votant par internet budgetparticipatif.paris.fr, soit en votant dans l'un des 2 bureaux de vote implantés dans le 6^e.

Vous pouvez trouver des informations complémentaires sur le site de la Mairie du 6^e www.mairie06.paris.fr